

**Hôtel d'Albe**  
**9-11 rue Royale**  
**77300 Fontainebleau**

tel 01 80 81 90 01

[www.osenat.com](http://www.osenat.com)

**Jean Pierre Osenat**  
**Jean Christophe Chataignier**  
[jc.chataignier@osenat.com](mailto:jc.chataignier@osenat.com)

**JEAN VINCHON**  
**NUMISMATIQUE**

*Françoise Berthelot-Vinchon*

*Expert Numismate & Numismate Professionnel*  
*membre AINP – membre CEEA – membre SNA – membre SFN*

**77 rue de Richelieu 77**  
**75002 PARIS**

tel 01 42 97 50 00

mob 06 52 04 24 14

[www.vinchon.com](http://www.vinchon.com)

[vinchon@wanadoo.fr](mailto:vinchon@wanadoo.fr)

## FONTAINEBLEAU

Hôtel d'Albe

**LUNDI 22 MARS 2021**

*frais de vente 25% ttc*

**LUNDI 22 MARS à partir de 10h30**

### L'EMPIRE À FONTAINEBLEAU



#### 14. CONSULAT 1799-1804

ENCOURAGEMENTS ET RÉCOMPENSES À L'INDUSTRIE. Marianne, debout à gauche, habillée à l'antique, tenant une couronne de laurier et accompagnée de l'Industrie tenant un caducée et un gouvernail. A ses pieds, objets symboliques. A droite, aigle devant un autel allumé sur lequel on lit AN 7 (1798). A l'exergue : AUX ARTS UTILES/ REP. FR. Signature : B DU VIVIER.

R/. Couronne de laurier. Au centre, gravure : DÉCERNÉ À FIRMIN DIDOT LE 1<sup>ER</sup> VENDEMIER AN X. (1<sup>ER</sup> vendémiaire/octobre 1802) Tranche lisse.

Ø 50,62 mm (131,48 g)

♦ Julius 655 ; Bramsen 234 ; TNG 92,3

**Médaille de récompense en or attribuée à Firmin Didot\*.**

Trace de nettoyage. Légers petits coups.

Très belle composition. Très rare. Très beau. 6 000 / 7 000 €

*Exemplaire provenant de la Collection du Dr H.B.*

*\* Firmin Didot, second fils de François Ambroise Didot, est né à Paris le 14 avril 1794 et mort le 24 avril 1836 à Mesnil sur l'Estrée. Il était graveur et fondeur, inventeur de la stéréotypie et devient imprimeur de l'Industrie en 1811. On lui doit les traductions en vers des Bucoliques de Virgile (1806), des Idylles de Théocrite (1833), et une tragédie d'Annibal.*



## 15. EMPIRE 1804-1814

NAPOLÉON EMPEREUR. Sa tête laurée à droite. DENON DIR. J.P. DROZ F. R/. LE SÉNAT ET LE PEUPLE. L'empereur debout sur un pavois porté par un sénateur et un soldat. Il tient le sceptre impérial et l'épée de Charlemagne. A gauche, un recueil des Lois et à droite, un soc de charrue. A l'exergue, AN XIII (1804). DENON DIR. JEUFFROY F. Tranche lisse.

Ø 40 mm (33,10 g)

♦ Julius 1258 ; Bramsen 326

**Médaille en argent 1804.**

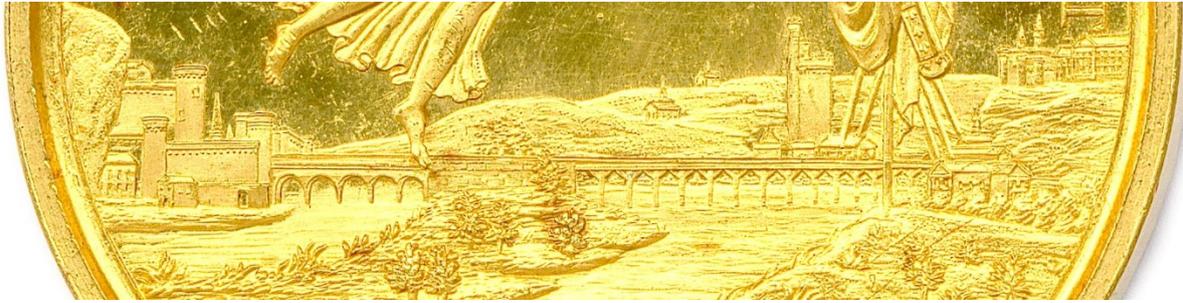
**Couronnement de Napoléon 2 décembre 1804.**

Petits coups sur la tranche au revers. Très beau. 200 / 250 €

*Le sacre de Napoléon suivit la proclamation de Napoléon Bonaparte comme empereur des Français sous le titre de Napoléon I<sup>er</sup> du 18 mai 1804. La cérémonie religieuse du sacre, officée par le pape Pie VII, suivie de celle du couronnement, se déroula, le dimanche 2 décembre 1804, à Notre-Dame de Paris. Elle dura près de cinq heures.*

*Le 25 novembre, le **Pape Pie VII** est accueilli au château de Fontainebleau avec les honneurs militaires dus aux chefs d'État, le pape y reste pendant quatre jours. Pendant ces quelques jours, il reçoit de nombreux notables et la visite de **Joséphine de Beauharnais** qui lui confesse que son mariage avec Napoléon en 1796 n'avait été qu'un mariage civil. Devant cet état de fait, Pie VII annonce qu'il n'assistera pas au couronnement à moins que le couple ne produise un certificat de mariage catholique. La veille du couronnement, le cardinal Joseph Fesch, oncle de Napoléon, prononce **le mariage** au palais des Tuileries dans la nuit du 1<sup>er</sup> décembre en présence du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Talleyrand et du maréchal Berthier. Le matin du **2 décembre**, à 9 heures, le cortège du pape quitte le palais des Tuileries et Pie VII fait son entrée dans la cathédrale Notre-Dame vers 10h30. Dans le même temps, le cortège impérial composé de 25 voitures se met en route à son tour. Après avoir fait un détour par l'archevêché pour revêtir son manteau et les insignes de la Légion d'honneur, Napoléon fait son entrée dans la cathédrale.*





## 16. EMPIRE 1804-1804

NAPOLEO IMPERATOR ET REX AN II. MDCCCV. Buste drapé et lauré de Napoléon I<sup>er</sup> à droite. Dessous : signature ANDRIEU.

R/. PONTEM RHODANI FELICIORE SITV RESTITVIT. Vue sur le pont du Rhône avec à droite la ville d'Avignon et le palais des Papes et à gauche la ville Villeneuve. Victoire volant au-dessus une palme à la main et un trophée au pied de la ville. Signature ANDRIEU. F. A l'exergue, J. B. CHAMPAGNI PRIMARIO REGIM. INT. ADMINISTRO. M. A. BOVRDON VALCL. PRAEFECTO.

Ø 40,22 mm (60,10 g)

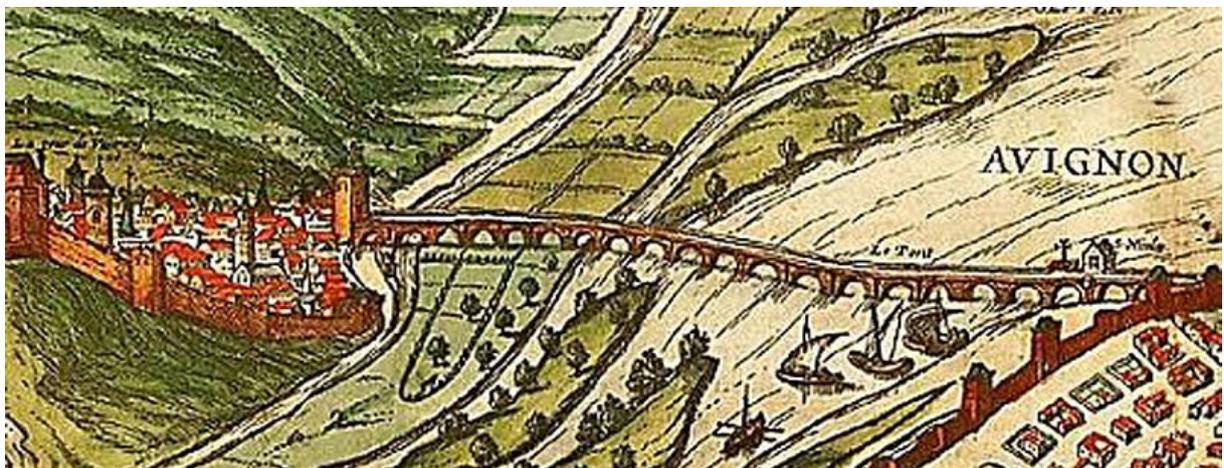
♦ Jullius 1487 ; Bramsen 466 ; Essling 1120

**Médaille en or 1805.**

**Rétablissement du « Pont d'Avignon ».**

Flan bruni très légèrement frotté. Extrêmement rare. Superbe. 18 000 / 20 000€

*Ce célèbre pont « Saint Bénézet » enjambe le Rhône entre Villeneuve Saint André lès Avignon et la Cité des Papes. Sur un des piliers subsiste une petite chapelle dédiée à Saint Bénézet au-dessus de laquelle a été construit la chapelle Saint Nicolas.*



- 17. NAPOLÉON III 1852-1870**  
100 Francs or (tête nue) 1857 A = Paris.  
(32,29 g)  
Quelques traces de circulation.  
Très beau. 1 100 / 1 200 €



---

**LUNDI 22 MARS à partir de 14h**

- 138 NAPOLÉON III 1852-1870**  
100 Francs or (tête nue) 1855 A = Paris.  
(32,20 g)  
Quelques traces de circulation.  
Très beau. 1 100 / 1 200 €



*Provenance : Descendance des Ducs de Bassano.*

---

POUR CONSULTER L'INTÉGRALITÉ DE LA VENTE DU LUNDI 22 MARS 2021  
« L'EMPIRE A FONTAINEBLEAU »

rejoignez le site : <https://www.dropbox.com/s/ikwup3kjoumtpa/catalogue-empire-bd.pdf?dl=0>

**invaluable**  
*The world's premier auctions and galleries*

**DROUOT**  
DIGITAL  
onLine

**10** INTERENCHERES  
LIVE

## CONDITIONS DE VENTE

### 1. AVANT LA VENTE

Les indications portées sur le catalogue sont établies, sous réserve des rectifications affichées dans la salle de vente avant l'ouverture de la vacation ou de celles annoncées par la personne habilitée à diriger la vente en début de vacation et portées sur le procès-verbal de la vente.

Les indications sont établies compte tenu des informations données par le vendeur, des connaissances scientifiques, techniques et artistiques et de l'opinion généralement admise des experts et des spécialistes, existantes à la date à laquelle les dites indications sont établies. Des rapports de conditions sont disponibles sur demande.

Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents.

Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque lot correspond à sa description. Les dimensions sont données à titre indicatif.

Dans le cadre de l'exposition d'avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations

L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée.

### 2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne en salle, par téléphone ou sur ordre d'achat.

Les demandes d'enchères par téléphone et les ordres d'achat doivent être adressés à Osenat au moins 24 heures avant la vente par télécopie au +33 1 64 22 38 94 ou par email à [contact@osenat.com](mailto:contact@osenat.com).

Les collaborateurs de chez Osenat étant pour la plupart multilingues, vous pouvez demander à enchérir dans la langue de votre choix.

### 3. LES FRAIS DE VENTE

Les frais de vente peuvent varier selon les ventes.

Pour les connaître, il convient de se reporter aux conditions générales de la vente concernée.

#### **4. RÈGLEMENT DES ACHATS**

Les acquéreurs peuvent régler leurs achats :

- Par virement bancaire
- Par carte bancaire Visa ou MasterCard
- En espèces pour les particuliers résidents fiscaux français jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3000 €
- Par chèque bancaire moyennant présentation d'une pièce d'identité.

Le service d'administration des ventes est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

- par email à [administration@osenat.com](mailto:administration@osenat.com)
- par téléphone au +33 1 80 81 90 06

#### **5. DÉFAUT DE PAIEMENT**

Conformément à l'article L321-14 du Code de Commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. ». OSENAT est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

#### **6. RETRAIT DES ACHATS**

Les objets ne pourront être délivrés qu'après paiement intégral du bordereau d'adjudication.

Des frais de stockage seront facturés par Osenat aux acheteurs n'ayant pas retiré leurs achats 15 jours après la vente, à raison de : 10 € par jour pour un meuble

5 € par jour pour un objet ou un tableau

#### **7. EXPÉDITION**

Le service Expéditions est à votre disposition pour organiser le transport de vos achats, en France ou à l'étranger.

**Chronopost, DHL, UPS, Sociétés spécialisées, Transitaires, nous vous proposons une solution adaptée à votre demande.**

**Contact : +33 1 80 81 90 14 ou [expedition@osenat.com](mailto:expedition@osenat.com)**